

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025**

DELIBERATION N°01 - DCM-2025120801

Nombre de
membres en
exercice : 28

Présents : 18
Votants : 23
Pour : 23
Contre : -
Abstentions : -

Objet :
Décision
Modificative n°3

L'an deux mille-vingt-cinq, le huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2025

Membres présents :

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, M. José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, M. Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, M. Alain DARTIGUES, Mme Catherine DUPIN, Mme Catherine DUFOUR, M. Eric DEITIEUX, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Frédéric BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Simone PUYO donne pouvoir à Mme Marie-José ROQUES
M. Jean-Pierre ALPHA donne pouvoir à M. Alain DARTIGUES
Mme Céline DOS SANTOS donne pouvoir à M. José DOS SANTOS
M. Christophe MARTIN donne pouvoir à Mme Martine BECRET
M. Jérôme RANCE donne pouvoir à Mme Marie-Ange THEBAUD

Membres absents :

Mme Monia EVENE-MATEO
M. Xavier BAYLAC
Mme Alexandra VALETTE
Mme Jennifer WEBER
M. Bastien GERY

Secrétaire de séance : Mme Catherine DUPIN

Rapporteur : Monsieur Francis GONZALEZ, *Maire*

En cette fin d'exercice il est nécessaire d'abonder certains articles en **dépenses de fonctionnement**.

➤ **Chapitre 011 : + 90 000€**

- Article 611 : contrats de prestations de services : + 50 000 €
- Article 60633 : fournitures de voirie : + 30 000€
- Article 615221 : entretien bâtiments publics : +10 000€

Ces nouvelles dépenses seront équilibrées en partie par la diminution des comptes suivants :

➤ **Chapitre 65 : - 50 000€**

- Article 65574 (contributions / politique de l'habitat) : - 30 000 €
- Article 65315 (formation élus) : -10 000 €
- Article 6558 (contributions obligatoires) : -10 000€

Le reste de ces nouvelles dépenses s'équilibre par une augmentation des recettes de fonctionnement suivantes :

➤ **Chapitre 731 : +40 000€**

- Article 73111 (contributions directes) suite à la notification des produits de fiscalité définitifs pour l'exercice 2025.

Ainsi, la décision modificative n°3 sera équilibrée en dépenses et en recettes sur la section de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant
611 (011) – 338 : Contrats de prestation de services	+50 000	73111 (731) – 020 : Contributions directes	+40 000
60633 (011) – 510 : Fournitures de voirie	+30 000		
615221 (011) – 510 : Entretien bâtiments publics	+10 000		
65574 (65) – 551 : Contributions au titre de la politique habitat	-30 000		
65315 (65) – 031 : Formation au élus	-10 000		
6558 (65) – 512 : Contributions obligatoires	-10 000		
	40 000		40 000
TOTAL DÉPENSES	40 000	TOTAL RECETTES	40 000

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la Décision Modificative n°3 telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 08/12/2025

Le Maire,
M. François GONZALEZ



La Secrétaire,
Mme Catherine DUPIN